

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 149- Juin 2012

L'inFO44



Cadres B

CAP locales de recours

2 CAP pour le prix d'1 !

Le 14 juin s'est tenue la CAP pour les agents de la FF, et pour ceux de la FGP, c'était le 28 juin....

Rappel : la note 0,01 constitue désormais pour les deux filières, "un engagement fort de l'administration pour l'année suivante". Précédemment dans la FGP, cette bonification était utilisée pour la quasi totalité des dossiers sans souci... ce qui aurait défavorisé les agents de la FF dans le cadre de l'accès à la liste d'aptitude.



S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B

Bilan des CAP de RECOURS des cadres B (2012)

Filière		FF	FGP**
Réserve	0,02	4	9
	0,06	1	0 <i>(la CAP ne donne ici qu'un avis pour la CAPN)</i>
Nombre de recours		<ul style="list-style-type: none">• 3 en C2• 1 en C1• 11 en CP	<ul style="list-style-type: none">• 5 en CP
		Total : 15	Total : 5
Décisions		4 relèvements de note à 0,02	3 relèvements de note à 0,02 (avec avis défavorable pour un éventuel 0,06 en national)
		2 relèvements de note à 0,01	
		1 modification des appréciations	1 avis favorable pour un 0,06 en national

Recours de 2ème niveau (en CAPN)

Le délai retenu à titre pratique (lors du GT du 14 novembre 2011) pour déposer un recours contre la décision de la CAP locale est de **15 jours à compter de** :

- la notification de la décision (Agents FF)
 - la signature de la fiche de notation maintenue ou corrigée via EDEN (agents FGP)
- Toutefois, nous vous rappelons que, comme pour tout recours contre une décision administrative, vous disposez en réalité de 2 mois.

... cela paraît d'autant plus légitime que les recours des cadres B déposés en 2011, ne seront bouclés qu'en juillet 2012!

Les élus
FO DGFIP 44
en CAP B

Laurence **RENODAU** (titulaire)
Patrice **CLERGEAU** (suppléant)
Gilles **BELIN** (expert) - Chrystelle **TONNELIER** (experte)

A notre grand regret, nous n'avons pas été en mesure de défendre les collègues de la catégorie C (n'ayant plus de représentant dans cette catégorie depuis les dernières élections).

L'ÉVALUATION ET AVENIR DE LA NOTATION

Un GT sur l'évaluation notation 2012 (gestion 2011) s'est tenu le 30 mai 5 dans un contexte de forte tension compte tenu de la sensibilité et de l'importance du sujet pour les agents. Il intervenait après l'interruption des GT sur l'entretien professionnel à un moment où il est devenu de plus en plus difficile, pour chacun, d'exercer correctement les missions de la DGFIP.

Le projet d'instruction sur l'entretien professionnel des agents de catégories A, B et C servait de document de base à la discussion.

La Direction a ouvert la séance l'urgence d'avancer sur ce dossier, examiné en 3 heures de temps ! Si les organisations syndicales étaient présentes, ce serait travestir la vérité que d'affirmer qu'il s'agissait là de concertation.

La recherche d'un consensus n'était certes pas la démarche de l'Administration. Le projet d'instruction était en fait bouclé, ce qui constituait, pour **FO**, une mise devant le fait accompli inacceptable ! La délégation **FO** a donc marqué son désaccord tant sur la forme que sur le fond de ce document.

Rappelons que déjà, en mars 2012, la DG signalait l'urgence de construire une application informatique pour assurer la faisabilité de la nouvelle campagne d'entretien d'évaluation au 1er janvier 2013.

Encore aurait-il fallu au préalable revoir la circulaire ministérielle qui encadre la distribution des bonifications comme il avait été décidé lors d'un GT le 27 mars 2012.

Aujourd'hui, la Direction Générale annonce que le dialogue est ouvert. Cependant, rien ne change.

Concernant les quotas, on reste toujours sur les mêmes malgré le leitmotiv de la Direction Générale : « on peut encore discuter ».

FO, fidèle à sa revendication (« tout agent doit pouvoir être noté à la hauteur de son implication professionnelle ») a refusé de prendre partie dans les discussions et de cautionner le partage de la misère sous une quelconque forme que ce soit.

Nous avons réaffirmé une nouvelle fois que nous ne voulions ni quota, ni contingentement.

En effet, l'entretien professionnel est un des rendez-vous crucial de l'année professionnelle des agents qui sont en droit d'être notés et bonifiés à hauteur de leurs efforts dans un contexte très difficile d'exercice de leurs missions.

Nous avons cependant assisté aux débats : aussi a-t-on pu entendre une organisation majoritaire revendiquer un entretien collectif, une organisation fidèle à ses revendications se féliciter de la suppression de la note chiffrée et une autre qui souhaitait et qui a presque obtenu un quota différencié pour les cadres A+.

Sur les quotas, plusieurs propositions ont été faites en privilégiant l'abandon de la bonification à trois mois.

On s'oriente, sauf désaccord de la Direction Générale, vers la formule suivante : un quota de 10 % d'agents bénéficierait de 2 mois et un autre quota représentant 70 % d'agents obtiendrait 1 mois.
Il n'est pas exclu que soient prises en compte des bonifications de 15 jours.

Pour conclure, la DG a rappelé que le temps s'imposait à elle avec des contraintes informatiques. L'application EDEN serait le support de cette nouvelle campagne, mais sans exclure certaines fonctionnalités de l'application EVALNOT.

Il faut aussi que la communication puisse se faire avec les directions locales. En bref, il faudra avancer de toute façon et même si une réunion de synthèse est prévue en septembre alors quid des recours des modalités de l'entretien d'évaluation, du maintien en l'état ou non du tableau synoptique ?

Le dialogue reste ouvert, sauf que ... La suite on la connaît.

Le projet devenu définitif début juin fera l'objet d'une présentation aux agents courant septembre, puis de réunions d'information aux directions locales en novembre 2012 et au 1er janvier 2013.

C'est ainsi que s'applique le nouveau décret 2010 sur l'entretien d'évaluation qui comporte la suppression de la note chiffrée, des quotas et un contingentement.

Et l'agent continue à remplir ses objectifs... sans rien obtenir bien sûr !



☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)